

# ***le monde entier le contrecoup des attentats***

## **SOMMAIRE**

### ***Les droits humains subissent dans***

<b><i>Les droits humains menacés</i></b>	<b>2</b>
<b><i>Les agressions racistes</i></b>	<b>7</b>
<b><i>Conclusion</i></b>	<b>9</b>

Le monde est encore sous le choc des terribles attentats perpétrés le 11 septembre aux États-Unis et qui ont coûté la vie à des milliers de personnes. Les victimes étaient originaires de nombreux pays et étaient issues de tous les milieux. Le caractère brutal de cette tragédie a suscité l'horreur, l'émotion et la colère sur toute la planète.

Amnesty International condamne sans réserve ces attentats. Elle exprime sa solidarité envers les victimes et demande dans les termes les plus fermes que les responsables de ces actes soient traduits en justice. Elle souligne que la réponse à ces crimes doit se maintenir dans les limites définies par les normes internationales relatives aux droits humains.

Dans le climat d'indignation et de peur qui règne actuellement, Amnesty International a un rôle à jouer. Notre organisation doit s'efforcer d'empêcher que les attentats commis aux États-Unis ne servent de prétexte à de nouvelles atteintes aux droits humains.

Le contrecoup se fait d'ores et déjà sentir. Dans de nombreuses régions du monde ont eu lieu des agressions racistes, dont les victimes étaient ciblées uniquement en raison de leur apparence ou de leur religion. Au nom de la lutte contre le « terrorisme international », les gouvernements ont pris précipitamment des mesures draconiennes qui menacent les droits fondamentaux de leurs propres citoyens, ainsi que ceux des immigrés et des réfugiés que leurs pays accueillent.

En outre, dès lors que les attentats commis aux États-Unis et les préparatifs en vue d'une éventuelle riposte monopolisent l'attention des médias, il existe un autre risque : celui de voir d'autres problèmes graves en matière de droits humains mis aux oubliettes ou relégués au dernier rang des préoccupations de la communauté internationale. Dans ces circonstances, Amnesty International a le devoir de prendre la parole au nom des victimes oubliées, des causes impopulaires, de l'universalité des droits humains.

### **Les droits humains menacés**

Amnesty International est préoccupée par les initiatives prises actuellement dans de nombreuses régions du monde, notamment en matière de législation et de procédure, sous couvert de lutte contre le « terrorisme international ». Les gouvernements ont certes la responsabilité de garantir la sécurité de la population, mais les mesures qu'ils prennent à cet effet ne doivent pas aller à l'encontre des normes fondamentales relatives aux droits humains. Il apparaît que certaines des initiatives actuellement à l'étude ou déjà adoptées pourraient permettre de restreindre les libertés fondamentales et de réprimer l'opposition interne. Certaines définitions actuellement proposées du terme « terrorisme » sont si vagues qu'elles pourraient permettre d'assimiler à un hors-la-loi

toute personne n'ayant pas les faveurs du pouvoir en place et de criminaliser l'exercice légitime et pacifique du droit à la liberté d'expression et d'association. Ces définitions pourraient également menacer la protection de la vie privée, ainsi que les droits des minorités et des demandeurs d'asile.

Aux États-Unis, le gouvernement a déjà proposé d'étendre les pouvoirs qui lui permettent de placer les immigrés en détention. Or, une telle mesure risque de porter atteinte aux libertés constitutionnelles élémentaires. Certaines propositions visent notamment à autoriser les pouvoirs publics à placer les immigrés en détention illimitée ou à les expulser, même s'ils sont en situation régulière, sans avoir à fournir de preuve à leur encontre ni à leur donner une possibilité réelle de contester la légalité de leur placement en détention. Un projet de loi contre le terrorisme, auquel une partie du Congrès s'est opposée, donne du « terrorisme » une définition très vague, en vertu de quoi toute une série d'activités non violentes et relevant de la liberté d'association deviennent des infractions passibles d'expulsion. Autrement dit, ce texte introduit le principe de la culpabilité par association. Les autorités américaines étudient aussi actuellement la possibilité de supprimer la disposition qui interdit à la CIA de prendre part à des assassinats à l'étranger. Si cette disposition était effectivement abrogée, cela reviendrait à cautionner d'éventuelles exécutions extrajudiciaires. Le gouvernement envisage aussi d'assouplir les critères de sélection de ses informateurs et de ses contacts, avec le risque que ceux-ci se soient rendus coupables d'atteintes aux droits humains.

L'élaboration de lois qui menacent de restreindre les libertés publiques, et peut-être même de réduire les garanties actuelles contre les violations des droits humains, a été placée parmi les priorités de nombreux responsables politiques, en Europe et ailleurs. La Haut Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Mary Robinson, a déclaré le 25 septembre que les décisions adoptées à l'issue de la rencontre tenue la semaine précédente entre les ministres européens de la Justice et de l'Intérieur risquaient de se traduire par une dégradation de certaines libertés sur le continent européen. L'Union européenne (UE) étudie à l'heure actuelle une série de mesures qui faciliteraient le transfert de suspects d'un État membre vers un autre, en instaurant un mandat d'arrêt européen qui rendrait caduque la procédure d'extradition. Une telle initiative risquerait d'affaiblir le rôle de contrôle que le système judiciaire exerce sur les arrestations et sur la procédure de transfèrement des détenus d'un pays vers un autre. En outre, certaines définitions du terme « terrorisme » actuellement examinées au sein de l'UE pourraient, si elles étaient adoptées, déboucher sur des qualifications pénales vagues comme, par exemple, le « soutien à un groupe terroriste ».

En Russie, le ministre de la Justice a proposé des amendements à la législation nationale destinés à renforcer « la lutte contre le terrorisme ». Ces amendements, s'ils étaient adoptés, autoriseraient notamment les organes chargés de l'application des lois à placer en détention pendant trente jours, sans inculpation et sans contact avec un avocat, toute personne soupçonnée d'avoir des

liens avec des terroristes ou des groupes criminels organisés.

Un peu partout dans le monde, les gouvernements étudient ou mettent en œuvre des mesures de répression de l'immigration clandestine qui risquent de se traduire par des abus dont seront victimes des personnes en détresse et par des restrictions des droits des demandeurs d'asile. De telles mesures sont en cours de discussion au sein de l'UE. Les propositions envisagées dresseront de nouveaux obstacles sur le chemin des demandeurs d'asile, en vue de les empêcher d'entrer sur le territoire de l'Union européenne. Dans une récente déclaration, Mary Robinson estimait que des mesures de ce type pourraient déboucher sur « une conjoncture plus dure pour les réfugiés et les demandeurs d'asile – en d'autres termes, un possible renforcement de la conception de l'Europe comme une forteresse, cette fois-ci au nom de la lutte contre le terrorisme » (traduction non officielle).

Le gouvernement du Royaume-Uni met actuellement en place de nouveaux dispositifs restrictifs en matière d'immigration. Selon des informations parues dans la presse, le gouvernement a annoncé fin septembre qu'il envisageait d'habiliter les tribunaux à placer en détention illimitée toute personne soupçonnée d'être un « terroriste » arrivant de l'étranger, jusqu'à ce que celle-ci puisse être renvoyée dans son pays ou expulsée vers un autre pays. Les autorités britanniques ont également indiqué qu'elles étudiaient la possibilité de modifier la législation, pour que les personnes soupçonnées d'être des « terroristes » ne puissent plus bénéficier automatiquement de la procédure d'examen des demandes d'asile.

Des millions d'Afghans ont fui leur pays ces dernières années, dans l'espoir de trouver un refuge ailleurs dans le monde. Au moins trois millions et demi d'entre eux sont aujourd'hui réfugiés au Pakistan et en Iran. Il faut y ajouter 1,1 million de personnes déplacées à l'intérieur de l'Afghanistan du fait de la sécheresse, des affrontements armés et de la disette.

La crainte d'une attaque imminente contre l'Afghanistan a accéléré le mouvement d'exode des Afghans vers les frontières du pays. Pour le seul mois de septembre, des dizaines de milliers de personnes ont afflué aux frontières. Comme l'Iran et le Pakistan ont fermé les leurs, ces femmes et ces hommes terrifiés ont encore plus de mal à trouver un refuge. Amnesty International a demandé à tous les États voisins de s'acquitter de leurs obligations internationales vis-à-vis des réfugiés en ouvrant leurs frontières. Elle a en outre appelé la communauté internationale à assumer sa part de responsabilité morale et financière en matière d'accueil de réfugiés afghans.

Les États voisins ont des obligations définies par le droit international, notamment au titre du principe de non-refoulement, qui interdit à tout État de renvoyer quiconque

contre son gré, directement ou indirectement, dans un pays où il risque d'être victime de graves atteintes à ses droits fondamentaux. La communauté internationale doit accorder sans délai protection et assistance aux réfugiés afghans et fournir au HCR les moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Amnesty International craint également que certains gouvernements ne profitent de la campagne contre le « terrorisme international » pour intensifier la répression contre leurs opposants. Le lendemain des attentats aux États-Unis, des soldats et des chars israéliens ont pénétré dans la zone de Jénine, placée sous le contrôle de l'Autorité palestinienne. Une douzaine de Palestiniens ont été tués. Parmi les victimes figuraient une jeune fille de quatorze ans, Balgis Arda, morte pendant le bombardement, une femme, Raja Freihat, et son cousin qui avait tenté de lui porter secours. Le ministre de la Défense d'Israël, Benjamin Ben Eliezer, a confié au journal israélien *Yediot Ahronot* : « Le fait est que nous avons tué 14 Palestiniens [...] et que le monde est resté totalement muet. C'est un désastre pour Arafat. »

Le 24 septembre, les autorités israéliennes ont établi une zone militaire fermée dans le nord du territoire palestinien occupé, en interdisant l'accès à cette zone aux Palestiniens n'y résidant pas. Le secrétaire général des Nations unies a qualifié cette initiative d'acte unilatéral de provocation.

Dans la Fédération de Russie, ceux qui exercent le pouvoir ou qui possèdent une certaine influence ont de plus en plus tendance à vouloir profiter de la « guerre mondiale contre le terrorisme » pour résoudre le problème de la Tchétchénie. Plusieurs responsables du gouvernement ont fait état de liens étroits entre l'organisation d'Oussama Ben Laden et les combattants tchétchènes, affirmant que certains de ces derniers auraient été entraînés par le milliardaire saoudien. Au lendemain des événements du 11 septembre, la Russie a intensifié ses pressions sur la Géorgie pour que celle-ci accepte d'extrader des combattants tchétchènes. Amnesty International craint donc une nouvelle escalade des violations des droits humains dans cette région.

Amnesty International craint également que, dans les pays où existe une opposition islamique, les pouvoirs publics ne prennent prétexte de la campagne internationale contre le « terrorisme » pour accroître la répression contre celle-ci.

En Chine, par exemple, les autorités peuvent être tentées de se servir des événements survenus aux États-Unis pour accentuer la répression déjà très dure exercée contre des groupes musulmans de la région autonome ouïghoure du Xinjiang (nord-ouest du pays), accusés de « séparatisme », de « terrorisme » ou d'« extrémisme religieux ». Toutes les déclarations officielles diffusées pour l'instant en Chine soulignent la nécessité de combattre « toute activité terroriste » ou « tout type d'activité terroriste », et pas seulement le « terrorisme international ». Or, les autorités ne font guère de distinction entre activités « terroristes » et « séparatistes ». Un tel climat et une telle attitude risquent d'aggraver la situation déjà déplorable qui prévaut dans la région en matière de droits humains et de déboucher sur une intensification des violations déjà très nombreuses des droits fondamentaux des habitants, surtout en ce qui concerne les Ouïghours, qui sont majoritairement musulmans. On pourrait également assister à une recrudescence de la répression officielle du « séparatisme » au Tibet.

En Turquie, récemment, des personnes soupçonnées d'appartenir au groupe d'opposition armé Hezbollah (Parti de Dieu, sans lien avec l'organisation du même nom basée au Liban) ont été arrêtées arbitrairement et torturées. On peut craindre que de tels abus ne se multiplient dans le climat actuel. Le gouvernement turc semble également avoir changé sa position concernant la révision en cours de la Constitution de 1982, entreprise dans le cadre des mesures visant à satisfaire les critères d'adhésion à l'Union européenne. Cette révision avait jusqu'alors pour but de supprimer ou de

modifier les articles de la Constitution susceptibles de favoriser les atteintes aux droits humains. Or, le Premier ministre a annoncé le 19 septembre que les modifications apportées à la Constitution auraient désormais pour objectif « d'éradiquer le terrorisme ».

Au Pakistan, la crise a entraîné une montée des tensions entre le gouvernement et l'opposition islamiste, dont certaines composantes sont liées aux talibans. Le 21 septembre, deux personnes ont été tuées par balles à Karachi, lors de la dispersion par la police de plusieurs rassemblements de soutien au régime installé à Kaboul.

Il est également à craindre que le gouvernement de l'Ouzbékistan ne mette à profit la conjoncture actuelle pour intensifier, dans la plus grande impunité, la répression de toute manifestation perçue comme islamiste et d'opposition. Ces dernières années, en Ouzbékistan, des milliers de sympathisants présumés de partis ou de mouvements islamiques d'opposition interdits, ainsi que des membres de leurs familles, ont été placés en détention ou condamnés à de lourdes peines d'emprisonnement. Selon des allégations concordantes, la torture et les mauvais traitements seraient fréquents et systématiques.

Plusieurs autres questions relatives aux droits humains risquent de passer au second plan dans le climat actuel. Dans bien des pays, des musulmans et des personnes originaires du Moyen-Orient ont été placés en détention parce qu'on les soupçonnait d'être liés au réseau Al Qaïda d'Oussama Ben Laden. Amnesty International craint que les droits de ces personnes ne soient pas intégralement respectés. Dans plusieurs pays du continent américain, par exemple, notamment en Argentine, au Brésil, au Mexique, au Paraguay, au Pérou, en République dominicaine et en Uruguay, la police a procédé ou cherche à procéder à des arrestations de personnes soupçonnées d'avoir des liens avec Oussama Ben Laden. On peut craindre que certaines de ces personnes ne soient victimes d'arrestations arbitraires et de mauvais traitements.

Amnesty International redoute en outre que les efforts pour construire une coalition internationale contre le « terrorisme » ne fournissent une occasion d'accroître les transferts militaires à destination de pays présentant un sombre bilan en matière de droits humains, ce qui pourrait avoir de graves conséquences sur la situation de ces pays. Le danger existe également que certains gouvernements ferment les yeux sur les violations des droits humains perpétrées par leurs nouveaux « alliés » au sein de la coalition, et que d'autres crises ou problèmes relatifs aux droits humains ne soient relégués au dernier rang des préoccupations de la communauté internationale et des médias mondiaux.

Amnesty International reste préoccupée par les atteintes graves aux droits humains qui continuent d'être commises contre la population afghane. L'organisation dénonce avec vigueur ces

atteintes depuis des années. Dans les zones contrôlées par les talibans (qui représentent au moins 90 p. cent du territoire national), les droits les plus essentiels des Afghans (droit à la liberté d'expression et de religion, notamment) sont soumis à des restrictions draconiennes. Des milliers de civils ont été massacrés par les forces des talibans. Des milliers ont été placés en détention arbitraire. Et l'on ne compte plus les hommes et les femmes torturés, soumis à des châtements cruels, inhumains ou dégradants, ou même exécutés.

Dans les zones contrôlées par l'opposition (connue sous le nom d'Alliance du Nord), les Afghans sont également victimes de nombreuses exactions, parmi lesquelles on peut citer les massacres de prisonniers de guerre, les procès non équitables, la torture, les exécutions.

Amnesty International craint que de nombreuses personnes, en Afghanistan, n'aient à affronter de nouvelles épreuves engendrées par la réaction aux attentats commis aux États-Unis. Les civils qui vivent dans des régions touchées par la recrudescence des combats entre l'Alliance du Nord et les talibans, ainsi

que les populations non pachtounes vivant dans des zones contrôlées par ces derniers, qui pourraient être considérés comme des sympathisants de l'Alliance du Nord, sont parmi les plus exposés.

### **Les agressions racistes**

Peu après les attentats du 11 septembre, des graffitis sont apparus sur un mur proche d'une mosquée de South Shields, au Royaume-Uni. On pouvait lire l'inscription suivante, peinte en lettres rouges de deux mètres de haut : « Vengez les États-Unis – Tuez un musulman aujourd'hui ».

Par une terrible ironie du sort, quelques semaines à peine après la Conférence mondiale de l'ONU contre le racisme et la xénophobie qui s'est tenue à Durban, en Afrique du Sud, de nombreuses communautés, aux quatre coins du monde, se trouvent confrontées à une flambée d'agressions racistes. Et cela en dépit des nombreux appels lancés par les organisations intergouvernementales et par diverses personnalités politiques de premier plan, aux États-Unis, en Europe et dans diverses régions du monde, en faveur de la tolérance religieuse et contre tout acte de vengeance raciste.

On a assisté aux États-Unis à un élan de compassion en faveur des victimes des attentats. De nombreuses personnes se sont précipitées pour tenter de les aider, certaines payant de leur vie leur générosité. Mais l'horreur et la peur engendrées par ces événements ont également déclenché dans tout le pays une vague de violences dirigées contre les musulmans, les Asiatiques et les personnes dont l'aspect laissait supposer qu'elles venaient du Moyen-Orient. Ces sentiments ont été attisés par des informations erronées, diffusées par certaines radios, selon lesquelles les musulmans des États-Unis avaient accueilli avec enthousiasme l'annonce des attentats.

Le Conseil des relations américano-islamiques a enregistré plus de 540 agressions commises sur des Américains d'origine arabe au cours de la semaine qui a suivi les attentats. Ces agressions étaient parfois verbales, mais certaines étaient physiques. Beaucoup concernaient des enfants scolarisés. Pendant la même période, plus de 200 sikhs ont été victimes d'agressions racistes diverses. Quinze jours après les attentats, le FBI avait officiellement ouvert des enquêtes sur quelque 90 affaires de haine raciale. La police locale et celle des États enquêtaient de leur côté sur plusieurs centaines d'autres incidents (coups et blessures, harcèlement ou menaces).

Des attentats à la bombe incendiaire ou des actes de vandalisme ont été commis contre des dizaines de mosquées et de temples hindous. Les fenêtres d'une mosquée du Texas, le Centre islamique d'Irving, ont par exemple été brisées par des tirs d'armes à feu. Un sac rempli de sang de porc aurait été déposé sur le seuil d'une mosquée de San Francisco. De nombreux établissements scolaires ont dû être fermés en raison de menaces de mort, d'alertes à la

*bombe ou de craintes concernant la sécurité de certains élèves ou étudiants. Des magasins ont été saccagés par des personnes agissant par racisme.*

Quelques personnes sont mortes à la suite d'agressions présumées racistes perpétrées au lendemain des attentats du 11 septembre. Un commerçant d'origine égyptienne et de confession chrétienne a ainsi été tué par balle à Los Angeles. Le propriétaire sikh d'une station-service, en Arizona, a également été tué par balle. Un Pakistanais a été tué à Dallas. Un Américain d'origine yéménite a été abattu à Detroit. Plusieurs autres personnes ont été grièvement blessées. À Boston, par exemple, un étudiant de vingt ans a été frappé de trois coups de couteau par des agresseurs qui hurlaient des injures anti-arabes. Un réfugié soudanais aurait été agressé à coups de couteau dans une rue d'Atlanta et n'aurait eu la vie sauve que grâce à un autre réfugié, qui se serait interposé.

Des centaines de personnes ont reçu des menaces de mort ou ont fait l'objet de manœuvres d'intimidation raciste. En Pennsylvanie, le président du Conseil suprême islamique d'Amérique a été menacé par des automobilistes, puis arrêté par la police en raison de son aspect. Il revenait d'une cérémonie nationale organisée à la mémoire des victimes des attentats du 11 septembre et, sur les conseils du FBI, s'était abstenu de prendre l'avion. Une habitante de Los Angeles a été menacée par un inconnu qui brandissait une arme à feu. Un commerçant américain d'origine arabe a été agressé avec un aérosol de gaz poivre. À Laramie, dans le Wyoming, une femme et ses enfants ont été chassés d'un supermarché par des clients en colère, qui leur ont dit en hurlant de rentrer dans leur pays. En revanche, on a relevé plusieurs exemples de quartiers ou de localités proclamant leur solidarité avec la population musulmane locale.

Les agressions racistes ne se limitent pas aux États-Unis. Au Canada, plusieurs mosquées ont été attaquées.

En Australie, un autocar scolaire transportant de jeunes musulmans de Brisbane a fait l'objet de jets de pierres et de bouteilles. Plusieurs attentats à la bombe incendiaire ont été perpétrés contre des mosquées. L'une d'entre elles au moins a été totalement détruite par le feu. Une église libanaise a été saccagée.

En Inde, des discussions seraient en cours, croit-on savoir, entre le ministre de l'Intérieur et le ministre de la Justice quant à l'opportunité de promulguer une ordonnance relative à la répression des actes terroristes. Le Parlement n'étant pas actuellement en session et le gouvernement souhaitant que cette ordonnance soit adoptée de toute urgence, elle pourrait être promulguée par le Président sans avoir été débattue par les parlementaires. On ne peut qu'espérer que cette ordonnance contiendra des garanties suffisantes en matière d'arrestation, de détention et d'équité des procès et qu'elle sera conforme aux normes internationales relatives aux droits humains.

Une organisation islamique, le *Student Islamic Movement of India*

(SIMI, Mouvement islamique étudiant de l'Inde) a été interdite le 27 septembre. Plusieurs centaines de ses militants ont été arrêtés, un peu partout dans le pays. Selon des sources non officielles, cette organisation aurait été dissoute en raison de ses liens supposés avec l'Inter-Services Intelligence (ISI), les services de renseignements de l'armée pakistanaise, mais les autorités n'ont à ce jour fourni aucun motif fondant cette décision. Les arrestations des militants du SIMI se sont accompagnées de violences dans la ville de Lucknow, où cinq personnes ont été tuées par la police le même jour, lors d'émeutes.

Des musulmans et des personnes appartenant à des minorités ethniques ont également été victimes d'agressions racistes au Royaume-Uni, en particulier à Londres, dans les Midlands et en Écosse. À Londres, trois individus ont extrait de son véhicule et roué de coups un chauffeur de taxi afghan, aujourd'hui tétraplégique. À Swindon, une femme d'origine asiatique a été frappée à coups de batte de base-ball par deux hommes. Un Bangladais de vingt ans a eu la mâchoire brisée par un groupe de jeunes dans la ville de Tyne and Wear. Des actes de vandalisme ont été commis contre plusieurs mosquées de Londres, Manchester, Oldham, Southend, Glasgow et Belfast. Les menaces pesant sur la population musulmane ont conduit à la fermeture provisoire de trois établissements scolaires londoniens.

Des agressions racistes ont par ailleurs été signalées dans presque tout le reste de l'Europe. Le 14 septembre, en Pologne, un groupe de jeunes a lancé des pierres contre une mosquée située à Gdansk. Aux Pays-Bas, selon la presse, il ne s'est pas passé un jour sans que des mosquées soient attaquées ; à Nimègue, une école primaire islamique a été incendiée. La police néerlandaise a enregistré une bonne vingtaine d'attaques contre des objectifs musulmans dans les dix jours qui ont suivi les attentats du 11 septembre. Ces attaques allaient de l'incendie volontaire au jet de pierres, en passant par les lettres de menaces et les inscriptions racistes. Au Danemark, la police a arrêté un homme qui s'appropriait à lancer des cocktails molotov contre une mosquée de Copenhague ; à Dragoer, une pizzeria appartenant à des immigrants kurdes a été mise à sac. En Irlande, un homme qui se trouvait dans un centre islamique de Dublin a été passé à tabac, tandis qu'une école musulmane de Clonskeagh était fermée à la suite d'une alerte à la bombe.

En Hongrie, le ministre de l'Intérieur a ordonné que 800 Afghans, réfugiés et demandeurs d'asile déclarés, qui se trouvaient dans divers centres de rétention pour demandeurs d'asile, soient regroupés dans des locaux situés à Debrecen, pour les isoler complètement des autres détenus étrangers. Le ministre a expliqué que cette mesure avait été prise afin d'assurer la sécurité des réfugiés afghans. Aucune explication n'a été officiellement donnée au HCR.

En Italie, la Ligue du Nord s'est répandue en déclarations ouvertement hostiles aux musulmans. Les propos tenus par le Premier ministre, Silvio Berlusconi, à l'occasion d'une visite en Allemagne, le 26 septembre, sont particulièrement préoccupants. « Nous devons être conscients de la supériorité de notre civilisation, a-t-il déclaré. Celle-ci repose sur un système de valeurs qui a apporté une large prospérité aux pays qui l'ont fait leur et qui garantit le respect des droits humains et de la religion [...] On ne retrouve certainement pas ce respect dans les pays islamiques. » Amnesty International craint que, dans le climat actuel, de telles déclarations n'aboutissent à cautionner les attaques racistes.

### **Conclusion**

Amnesty International se félicite des déclarations des organisations intergouvernementales et de nombreux responsables politiques des États-Unis d'Europe et d'ailleurs, désireux de combattre les réactions racistes qui ont fait suite

aux attentats du 11 septembre. Il existe cependant un danger de voir s'instaurer, au moment où les dirigeants de la planète se concentrent sur la lutte contre le « terrorisme » de l'étranger, un climat propice au racisme et à la xénophobie.

Amnesty International prie instamment les gouvernements de réagir fermement face aux agressions racistes dont sont victimes les populations musulmanes, indo-pakistanaïses et moyen-orientales de leurs pays respectifs. Alors que prévaut un climat de peur et de psychose suscité par le sentiment d'une menace extérieure, il est essentiel que les autorités renforcent les mesures visant à garantir que toutes les personnes relevant de leur juridiction, qu'elles possèdent ou non la citoyenneté du pays concerné, bénéficient d'une égale protection. Les gouvernements doivent continuer de dénoncer la violence et les menaces de violence raciste et affirmer hautement que les crimes motivés par la haine de l'autre et la discrimination ne sauraient être tolérés.

Les gouvernements ne doivent pas invoquer la « guerre contre le terrorisme » pour adopter des mesures draconiennes restreignant les libertés et permettant des violations des droits fondamentaux de la personne humaine. Il faut s'abstenir de prendre ce type de mesures, car elles risquent d'étouffer toute forme d'opposition et de porter atteinte aux libertés fondamentales.

Les garanties internationalement reconnues en matière de droits humains ne doivent pas être sacrifiées dans la recherche de l'équilibre entre sécurité et liberté individuelle. Même dans les crises les plus graves, les gouvernements n'ont pas les mains totalement libres. Amnesty International appelle tous les gouvernements à veiller à ce que, dans le cadre de leur réaction aux attentats survenus le 11 septembre aux États-Unis, les droits fondamentaux de tous soient respectés.

Les conséquences de cette crise ne doivent pas affecter plus encore ceux qui sont déjà très vulnérables, les réfugiés et les demandeurs d'asile qui fuient la répression et la terreur. Certains gouvernements cherchent à exploiter le climat de peur qui prévaut dans l'opinion publique pour durcir les lois sur le droit d'asile et leur politique dans ce domaine. Tous les gouvernements doivent veiller à ce que les droits des demandeurs d'asile soient protégés, à ce que chacun d'entre eux ait accès à une procédure d'examen de sa requête à la fois équitable et satisfaisante, et à ce que nul ne soit renvoyé dans un pays où il risque d'être victime de graves atteintes à ses droits fondamentaux. La communauté internationale doit insister pour que les pays voisins de l'Afghanistan ouvrent leurs frontières et doit assumer sa part de responsabilité morale et matérielle en ce qui concerne l'accueil des réfugiés afghans.

Amnesty International appelle la communauté internationale à mettre tous les gouvernements devant leurs responsabilités en matière de respect des droits humains. Elle prie en outre

instamment la communauté internationale, ainsi que les médias internationaux, de ne pas laisser l'intérêt suscité par la campagne contre le « terrorisme » faire oublier les autres crises et préoccupations relatives aux droits humains qui affectent la planète.

*La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre The Backlash – human rights at risk throughout the world. Seule la version anglaise fait foi.*

*La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL – ÉFAI – octobre 2001.*

*Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI – IS documents.*

*Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*

*Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :*